



Heritage concubinage et enfant

Par **finou007**, le **27/02/2016** à **23:20**

Bonjour,

Je suis propriétaire à 100% d'une maison.

J'ai un enfant

Je vis avec le père de mon fils mais qui est encore déclaré vivant chez son ex femme et qui est encore marié

Si je décède, mon fils hérite de la maison

Comme il est mineure, qui gère ses biens?

Est-ce que son père peut avoir l'usufruit et rester vivre dans la maison avec lui?

Quels papiers faire pour protéger et mon fils et son pere?

Merci

Cordialement

Par **janus2fr**, le **28/02/2016** à **00:11**

Bonjour,

Avec un enfant, la réserve héréditaire est de la moitié de votre patrimoine. Vous pourriez donc disposer de l'autre moitié et léguer, par exemple, l'usufruit à votre compagnon. Mais il faut savoir que les droits de succession entre "étrangers" sont important, 60% ! Votre compagnon devrait donc verser au fisc 60% de la valeur de l'usufruit...